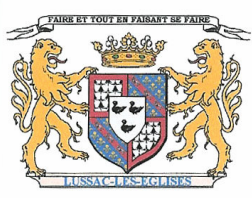




Association Sportive Automobile "87"



Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE 87

LA VALLEE de la BENAIZE

Les 21 & 22 JUIN 2008

MAIRIE
DE
THOLLET
VIENNE
86290

Tél. : 05.49.91.73.70
Fax : 05.49.91.86.58

Email : thollet@cg86.fr



REGLEMENT PARTICULIER



Coupe de France des Rallyes 2008



Communauté de Communes
du Montmorillonnais



Championnat 2008
Comité régional du Sport
Automobile LIMOUSIN



HAUTE-VIENNE
Conseil général

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes Français

LISTE DES ADRESSES

Organisation et secrétariat

A.S.A. 87
370 rue François Perrin
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84 E.mail rd87@wanadoo.fr
Site : asa-87.com

Comité d'Organisation

A.S.A. 87
370 Rue François Perrin
87000 LIMOGES

Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84.

Accueil des Officiels

Samedi 21 Juin 2008 de 9 h00 à 13 h00
Mairie

Vérifications Administratives.

salles des Fêtes de Lussac les Eglises

Vérifications techniques.

Entrée Parking

DIRECTION de COURSE
Collège Commissaires Sportifs
Salle des fêtes.

PROGRAMME

Lundi 19 Mai 2008

- * Parution du règlement
- * Ouverture des Engagements

* **Lundi 16 Juin 2008**

- * Clôture des Engagements)

* **Vendredi 20 Juin 2008**

- * Publication du carnet d'itinéraire.(road-book

* **Salle des fêtes de Lussac les Eglises**

- * Reconnaissances de 14 h 00 à 18 h 30

* **Samedi 21 Juin 2008**

- * Publication du carnet d'itinéraire.(road-book)

- * Le Carnet d'itinéraire sera disponible a la
salle des Fêtes Lussac les Eglises

* **Reconnaissances de 08 h 00 à 13 h 00**

* **Samedi 21 Juin 2008**

• **Vérifications Administratives.**

Vérifications administratives de 09h 00 à 13h00
Salle des Fêtes de Lussac les Eglises

Vérifications Techniques.

- < Vérifications Techniques de 09 h 10 à 13 H 10.
Parking Salle des Fêtes de Lussac les Eglises

Heure de mise en place du parc de départ le 21
Juin 2008 à partir de 13 H 00

< **1ère Réunion du Collège des commissaires Sportifs à 15 h 00**

à la salle des fêtes.

- < Affichage des équipages admis à prendre le départ et
ordre des départs à 15 h 15.

Parc Fermé de départ : Stade Municipal

< Départ de l'étape à 15 h 30.

< Arrivée de l'étape à 22h 30

- Affichage des résultats 30 minutes après
l'arrivée du dernier concurrent

Parc fermé : Stade municipal

< Arrivée du Rallye à 22 h30

- **Vérifications finales**
- **Garage des Hirolles**
- **Remise des Prix le 22 Juin 2008**
- **Salle des Fêtes**
- **à 10 h 30**

Article : 1 : Organisation :

L'association Sportive 87 organise le
RALLYE de la vallée de la Benaize 21 & 22 Juin 2008
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA
Sous le N° **R 154 en date du : 28 Mars 2008**

Comité d'Organisation

Président : Florence PATIER

Vice président : Jean Michel BRIAT
Secrétaire : Florence PATIER
Delphine FLACASSIER

Trésorier : Gilles LUCQUIAUD

Membres : Jean-Michel BRIAT
Colette DELMOND - DESMOULINS
Joëlle FAURY
J.P. FLACASSIER
Eric BOURDACHE
Eric FAURE
Fabien CHABANTE
Nicolas LAFARGE

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 20
Juin 2008

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN - 87000 LIMOGES
Tel-Fax 05 55 43 89 84 ou 06 08 33 86 27
E : mail rd87@wanadoo.fr Site : asa-87.com
Du samedi 21 Juin 2008 à 8 h 00
au Dimanche 22 Juin 2008 à 12 h 00

Salle des Fêtes de Lussac les Eglises

Organisateur technique

ASA « 87 » 370 rue François Perrin 87000 Limoges

1.1 – Officiels :

Collège des Commissaires sportifs :

Président : Hubert MILLET-LAGE lic : 8505 - 17-14
Membres : Cathy MAURIN lic : 161359 - 17-22
Renée JECKER lic : 11119 - 1004

Direction de Course :

Directeur : Roger DESMOULINS lic 4799 - 17-22
Adjoint : Philippe CHOLET lic : 7649 - 10-03
Jaques POINOT lic : 5558 - 1101

Direction de Course Délégué ES:

Adjoint à la direction de course délégué ES :

Directeur ES : GRAMMATICO lic : 4814 - 11-24
CS : Adjoint ES JM BRIAT lic : 110768 - 17-22
Directeur ES : M F POIRATON lic : 11252 - 10-15
Adjoint Serge DUTOUR lic : 14746 - 10-15

Mise en place : Eric BOURDACHE lic : 30260 - 1722
Délégué Parcs : Régine LAVERGNE lic 151092 - 1706

COMMISSAIRES SPORTIFS Délégués ES

Daniel AUPETIT lic : 21003 - 17-22
JF GARGUELLE lic : 20890 - 17-21

Commissaires Techniques

Responsable Jean-Louis BOSC lic : 14848 - 08-14
Cédric DAURAT lic : 111570 - 17-22
Marcel TOURTE lic : 20761 - 17-22
Jean-Claude DUSSOUBS lic : 51192 - 10-14
Vincent DARLA VOIX Lic : 170389 - 1714
J Christ SKRZYPECYK Lic : 19930 - 1714

Chargés des relations avec les Concurrents

Roland LAVERGNE lic : 7041 - 17-06

Médecin Chef : Mr : Blaise BENDO
Mr : Gaston SOW-OUAKARA

Chronométrateurs.

Responsable :

Colette DELMOND - DESMOULINS lic 48038 - 17-22
Alain BASTIER lic : 12954 - 17-08
Jean Christophe PIERRE lic : 10896 - 09-07
Joëlle FAURY lic 161358 - 17-22
Jean-Luc BERTRANT lic 30643 - 1209
Marie Louise JARRAUD lic 131383 - 17-14

CLASSEMENTS :

Mme : Colette DELMOND - DESMOULINS Lic : 48038 - 1722
Melle : Joëlle FAURY Lic : 161358 - 1722
Mr : Gabriel MAURIN Lic : 178807 - 1722

Commissaire Chargé des parcs

Bernard GALARD lic : 4608 - 09-14

Chargé de la mise en place, et Commissaires

Dominique LIEVRE lic : 156521 - 1722
Jean-Pierre FLACASSIER lic : 36959 - 1722
Avec la participation des commissaires

Du Comité Régional Limousin et des Comités limitrophes

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 20 Juin 2008

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN - 87000 LIMOGES
Tel-Fax : 05 55 43 89 84 ou Port : 06 08 33 86 27

Tableau d'affichage Officiel :

Pendant toute la durée du rallye
Salle des Fêtes et Parc

1.2 – Eligibilité.

Le rallye de la Vallée de la Benaize Compte pour :

- La coupe de France des Rallye 2008
- Le Championnat du Comité du Limousin 2008

1.3 Vérifications.

Les équipages engagés devront, se présenter pour les vérifications qui auront lieu le samedi 21 Juin 2008.

Vérifications administratives de 09 h à 13h : Salle des Fêtes de Lussac
Vérifications techniques : de 09h10 à 13h10 : Parking
Vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage des Hirolles

Taux horaire de la main d'oeuvre **45 € TTC**

Article 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Des rallyes

Article 3 .CONCURRENTS et PILOTES.

3.1 – Demande d'engagement –inscription

3.1.5 -Toute personne qui désire participer au Rallye de la Vallée de la Benaize. Doit adresser au secrétariat du rallye la demande D'engagement dûment complétée, avant le Lundi 09 Juin 2008 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures.

3.1.1 - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

3.1.11.1 – Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont ainsi fixés :

Avec publicité facultative des organisateurs 220 €

Sans la publicité facultative des organisateurs 440 €

Pour les pilotes de L'ASA « 87 » . 180 €

3.1.12 – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 – Equipages.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

3.3 – Ordre de départs.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1 – Voitures admis

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

4.2 – Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des Pneumatiques.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Tableau d'affichage pour information

Parc Fermé et Regroupement

pour des raisons de sécurité , le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits**

en dehors des zones d'assistance autorisées indiquées

Au carnet d'itinéraire

Les temps d'assistance dans les zones autorisées.

sont inclus dans les temps impartis en tenant compte de moyennes de vitesse raisonnables à respecter sur les secteur de liaison.

Ces temps figurent pour information sur l'annexe itinéraire et seront indiqués sur les carnets de bord..

4.3.2.3 – Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

Article 4.3.3 La mise hors course prévue du règlement standard sera strictement appliqué.

Article 5 – PUBLICITE.

Les publicités obligatoires et facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier sauf accord préalable des organisateurs, la **pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement Interdite. Toute action publicitaire ou de forme S'appuyant sur l'image de marque du "Rallye de la vallée de la Benaize** devra être autorisée par les organisateurs

Article 6 – SITE et INFRASTRUCTURES

6. - Description

Le Rallye de la vallée de la Benaize représente un Parcours de 90Km. Il est divisé en 1 étape et 5 sections d'une longueur de : 40.8 Km

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1Verneuil Moutiers.....6,500Km
- ES 2 Brigueil.....7,700Km
- ES 3 Verneuil Moutiers.....6.500Km
- ES 4 Coulonges.....6,800Km
- ES 5. Verneuil Moutiers.....6.500Km
- ES 6 Coulonges.....6,800Km

L'itinéraire figure dans l'annexe ITINERAIRE

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6.2.6 - Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **4 passages maximum.**

Les reconnaissances sont autorisées :

Le samedi 21 Juin 2008 : de 8 H 00 à 13 H 00.

Le vendredi 20 Juin 2008 à titre exceptionnel : de 14 H à 18 H 30.
et pour des exceptions contacter L'ASA.

Des contrôles seront mis en place par l'organisation

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6. 3 – Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6. 4 – Circulation

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 7 – DEROULEMENT du RALLYE

7. 1 – Départ

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 2 – Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7. 2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : < chasubles>
- Commissaires : combinaisons blanche
- - Officiels : < chasubles>

7. 3 – Contrôle de passage (CP), contrôle Horaire (CH) EXCLUSION

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 4 – Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 5 – Epreuves spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 6 – Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 8 –RECLAMATIONS , APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 10 – PRIX et COUPES

Les prix se répartissent comme suit selon le classement Général final **et ne sont pas cumulables**. Sauf le Scratch

Classement Général

1er	300 €
2 ^{ème}	210 €
3 ^{ème}	110 €
TOTAL	690 €

Classement Groupe

1 ^{er}	220 €	si plus de 5 partants
1 ^{er}	110 €	si moins de 5 partants
2 ^{ème}	120 €	si plus de 5 partants
2 ^{ème}	60€	si moins de 5 partants
3 ^{ème}	50€	si plus de 10 partants

Classement Classe

1 ^{er}	220€	si plus de 5 partants
1 ^{er}	110 €	si moins de 3 partants
2 ^{ème}	100€	si plus de 5 partants
2 ^{ème}	50 €	si plus de 5 partants
3 ^{ème}	50 €	si plus de 10 partants

Classement équipage Féminin

1ère 190 €

Total des prix distribuables : 8200 €

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premier de scratch
- Le vainqueur de groupe
- Le vainqueur de classe

5 Commissaires de route (tirage au sort)

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 Juin 08
à 10 h 30 à la salle des Fêtes.

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités et des habitants des communes traversées par le rallye

Que l'Association Sportive Automobile « 87 » peut organiser pour vous,

Le 1^{er} RALLYE de la Vallée de la Benaise

C'est par ailleurs grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable

Que vous saurez adopter durant les reconnaissances du parcours

Que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité

Et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent

Et de suivre très scrupuleusement les règles de la circulation

Et du code de la route, notamment sur les routes fréquentées par des enfants allant

Ou revenant de l'école et par des véhicules agricoles.

PENDANT LES RECONNAISSANCES

Nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse

Conformément au code de la route.

Les reconnaissances de nuit sont

RIGOREUSEMENT INTERDITES

Toutes les voitures devront être munies de silencieux efficaces

FRANCE AUTO - SPECIAL REGLEMENTATION 2008

4 Passages Maximum, des contrôles sera effectués.

Le départ sera refusé à tout concurrent pris en infraction au régime des reconnaissances sans qu'il puisse pour autant pouvoir prétendre au remboursement des droits d'engagement.

Il vous est demandé également, lors des reconnaissances et durant l'épreuve,

De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement ;

Vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance.

Nous comptons sur votre compréhension et votre discipline ;

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable

Dépend l'avenir des rallyes. Soyez-en remerciés.

LE PRESIDENT.

ATTENTION :

Il n'y aura pas de confirmation d'engagement ni de convocation pour les vérifications.

Horaires des Vérifications le Samedi 21 Juin 2008 :

Groupe N & FN : 09 h à 13 h Groupe A & FA – GT : 10 h 30 à 12 h Groupe F2000 : 10 h à 13h